

PRÉFET DE L'AISNE

Direction départementale des territoires

Laon, le

1 4 MARS 2014

Service Environnement Unité Gestion des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement, Déchets

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

DEMANDE D'AUTORISATION D'EXPLOITER LE PARC EOLIEN DE LA CHAMPAGNE PICARDE

Conformément aux dispositions du code de l'environnement, le Préfet de l'Aisne a prescrit, par arrêté du 13 mars 2014, une enquête publique qui sera ouverte du mercredi 09 avril 2014 au samedi 10 mai 2014, dans les communes de BUCY LES PIERREPONT, CHIVRES EN LAONNOIS et MACHECOURT sur la demande d'autorisation d'exploiter une installation terrestre de production d'électricité à partir de l'énergie mécanique du vent et regroupant un ou plusieurs aérogénérateurs de plus de 50 mètres de hauteur dénommée parc éolien de la Champagne Picarde sur le territoire des communes de BUCY LES PIERREPONT, CHIVRES EN LAONNOIS et MACHECOURT présentée par la société PARC EOLIEN DE LA CHAMPAGNE PICARDE dont le siège social est 100 Esplanade du Général de Gaulle, Cœur Défense Tour B, 92932 PARIS La Défense Cedex.

Le projet est composé de 23 éoliennes d'une puissance nominale de 4,5 MW et d'une hauteur de 184 mètres sur le territoire des communes de BUCY LES PIERREPONT, CHIVRES EN LAONNOIS et MACHECOURT.

Les résumés non techniques de l'étude d'impact et de l'étude de dangers, l'avis émis par l'autorité environnementale ainsi que toute information relative à l'enquête publique sont consultables sur le site Internet de la préfecture de l'Aisne (www.aisne.pref.gouv.fr).

Pendant la durée de l'enquête, toute personne intéressée par le projet pourra prendre connaissance du dossier, qui contient l'étude d'impact et l'avis émis par l'autorité environnementale susmentionnés, dans les mairies de BUCY LES PIERREPONT, CHIVRES EN LAONNOIS et MACHECOURT ou à la Direction départementale des territoires aux heures habituelles d'ouverture, et formuler éventuellement ses appréciations, suggestions et contre-propositions sur le registre ouvert à cet effet ou les adresser par correspondance au commissaire enquêteur, à la mairie de BUCY LES PIERREPONT, siège de l'enquête. Ces observations doivent être consignées ou reçues avant la fin de l'enquête.

Des informations peuvent être également demandés auprès de la société PARC EOLIEN DE LA CHAMPAGNE PICARDE au 100 Esplanade du Général de Gaulle, Cœur Défense Tour B, 92932 PARIS La Défense Cedex.

M. Michel DARD, Instituteur, en retraite, a été désigné comme commissaire enquêteur et M. Alain LOBGEOIS, ingénieur chimiste, en retraite, a été désigné comme suppléant ; M. Michel DARD siégera pour recevoir les observations du public aux dates, heures et lieux suivants :

JOURS	HEURES	LIEUX
Mercredi 09 avril 2014	16h30-19h30	BUCY LES PIERREPONT
Mercredi 16 avril 2014	16h30-19h30	CHIVRES EN LAONNOIS
Samedi 26 avril 2014	10h-13h	MACHECOURT
Samedi 03 mai 2014	10h-13h	CHIVRES EN LAONNOIS
Samedi 10 mai 2014	10h-13h	BUCY LES PIERREPONT

A l'issue de l'enquête, toute personne intéressée pourra prendre connaissance, à la Direction départementale des territoires (50, boulevard de Lyon, 02011 LAON Cedex), dans les mairies de BUCY LES PIERREPONT, CHIVRES EN LAONNOIS et MACHECOURT et sur le site Internet de la Préfecture de l'Aisne, pendant une durée d'un an, du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur.

Le Préfet de Région Picardie est l'autorité compétente pour prendre la décision relative à la demande susvisée, qui peut être un arrêté d'autorisation assorti de prescriptions ou un arrêté de refus d'exploiter.

Pour le Directeur départemental des territoires et par délégation. Le Responsable de l'Onité,

Thomas BOSSUYT